

Lignes directrices sur la comptabilisation des gestes d'engagement des personnes diplômées

L'Université de Montréal s'inspire des recommandations du Council for Advancement and Support on Education. Certaines exceptions s'appliquent et sont intégrées dans le texte.

Date de comptabilisation des gestes d'engagement

1er septembre 2017 au 30 avril 2029 ou à la date réelle de la fin de la campagne. Les gestes d'engagements sont comptabilisés sur une base annuelle comprise entre le 1er mai et le 30 avril de l'année suivante.

Gestes d'engagement comptabilisés

Les gestes d'engagement représentent des activités impliquant des personnes diplômées de l'Université de Montréal, qui établissent des relations durables et mutuellement bénéfiques, qui peuvent inspirer tant la loyauté que le soutien financier, qui renforcent la réputation de l'institution et qui impliquent la communauté diplômée dans des activités significatives pour faire avancer la mission de l'institution.

À titre indicatif, les personnes diplômées de l'institution peuvent aussi inclure, notamment, les personnes ayant une relation académique antérieure, y compris les non-diplômés, les titulaires de certificats et de titres, les apprenants à distance, les apprenants tout au long de la vie, les résidents, les post-doctorants, les titulaires de diplômes honorifiques et honoraires.

Les gestes d'engagement sont définis en quatre catégories, soient le don, l'expérientiel, le bénévolat et la communication. Aux fins des présentes lignes directrices, uniquement certains gestes de communications pourraient être comptabilisés.

La comptabilisation des gestes d'engagement n'est pas mutuellement exclusive. Cela implique donc qu'une personne diplômée peut faire plusieurs gestes d'engagement au cours d'une même année financière.

Définition des gestes d'engagement

1. **Un geste de don** est défini comme un soutien financier qui est significatif pour la personne diplômée et qui soutient la mission et les objectifs de l'organisation. Chaque geste philanthropique réfléchi est comptabilisé comme un geste, notamment des dons à des fins distinctes. Un don récurrent, effectué via un prélèvement automatique, est considéré comme un geste unique pour l'année financière. À titre indicatif, un paiement automatique mensuel par carte de crédit compte comme un seul geste pour l'année. Par ailleurs, tout engagement philanthropique significatif pluriannuel sera considéré comme un seul geste d'engagement aux fins des présentes lignes directrices. Les gestes de dons incluent, sans s'y limiter :
 - a. Les dons ponctuels;
 - b. Les dons annuels, planifiés et de campagne;

- c. Le don d'équipement;
 - d. Le don d'ouvrages d'art;
 - e. Le don d'immobilier.
2. **Un geste de bénévolat** est défini comme toute action associée à chacune des activités non rémunérées auxquelles s'impliquent la personne diplômée, qui sont bénéfiques et profitables aux missions de l'institution. Les rôles bénévoles sont formellement définis, approuvés et valorisés par l'institution. Cela inclut, sans s'y limiter, les actions posées dans le cadre de leur fonction par les personnes occupant les rôles suivants :
- a. Membre d'un organisme de gouvernance de l'Université;
 - b. Bénévole solliciteuse ou solliciteur dans le cadre des actions philanthropiques de l'Université;
 - c. Personne partageant un témoignage par un portrait ou en classe;
 - d. Organisateur d'une activité ou d'un événement lié à l'Université, comme des retrouvailles;
 - e. Mentore ou mentor et;
 - f. Panéliste, conférencière ou conférencier.
3. **Un geste expérientiel** est défini comme une expérience significative qui inspire les personnes diplômées et qui est reconnue par l'Université, qui promeut sa mission et qui célèbre ses accomplissements ou qui renforce sa réputation. Le fondement de l'engagement expérientiel est la présence et la participation à des activités. Cela inclut, sans s'y limiter :
- a. Participer à des événements qui mettent en lumière les réalisations, les projets de campagne et la mission de l'institution;
 - b. Participer à des événements qui favorisent les retrouvailles entre les personnes diplômées;
 - c. Participer à des événements de reconnaissance des donateurs et;
 - d. Participer à des événements d'annonce de dons.
4. **Un geste de communication** est défini comme des communications interactives, significatives et informatives avec les diplômées et diplômés qui soutiennent la mission, les objectifs stratégiques et la réputation de l'institution. Cela inclut, sans s'y limiter :
- a. Les publications sur les réseaux sociaux;
 - b. Les "clics" sur des nouvelles dans des infolettres consacrées aux diplômées et diplômés de l'institution;
 - c. Les "j'aime" ou commentaires sur les réseaux sociaux et;
 - d. Les inscriptions aux événements de l'institution.

Particularité de comptabilisation dans le cadre de la Grande campagne 2017-2029

Du début de la campagne en septembre 2017 jusqu'au moment où les outils technologiques permettront de comptabiliser les gestes de communication, les inscriptions aux événements sont apparentées aux gestes expérientiels.

Modalités de révision

Étant donné l'évolution constante des différentes possibilités d'engagement des personnes diplômées au sein de l'Université de Montréal, il est loisible au vice-recteur responsable des relations avec les personnes diplômées de revoir ces lignes directrices et de les soumettre au comité de direction élargi du vice-rectorat aux relations avec les diplômés et à la philanthropie.

Exception à ces principes

Toute demande d'exception à ces lignes directrices devra être autorisée par le comité de direction élargi du vice-rectorat aux relations avec les diplômés et à la philanthropie.

Adopté le 7 novembre 2024 par le comité de direction élargi du Réseau des diplômés et des donateurs